



**Agir pour prévenir
l'homicide de la conjointe**

**Statistiques sur
l'homicide conjugal**

Craignez-vous votre conjoint? Comment identifier les situations risquées

Cette brochure a pour objectif de vous informer sur les meurtres conjugaux. Notre but n'est ni de vous apeurer ni de vous alarmer, mais de vous sensibiliser à ces situations dangereuses. Nous cherchons à attirer votre attention sur les indices qui peuvent vous aviser qu'il y a un danger ainsi qu'à vous fournir des moyens pour vous protéger.

Si vous craignez votre conjoint, faites confiance à vos intuitions et à vos peurs et pour en savoir plus, n'hésitez pas à en parler à une intervenante.

Facteurs associés à l'homicide conjugal

Dans les recherches effectuées sur l'homicide conjugal, plusieurs facteurs de risque ont été associés à ce drame tant chez les femmes violentées que chez les conjoints violents. Nous ne pouvons pas prédire ce qui se produira dans votre cas, mais nous aimerions vous aider à voir plus clairement le danger d'homicide dans votre situation de violence. Pour ce faire, nous vous invitons à prendre connaissance des facteurs de risque suivants.

Âge

Ce sont les jeunes femmes qui sont le plus à risque d'être victimes d'homicide conjugal. On note que ce risque diminue avec les années. En effet, les statistiques montrent que les femmes âgées de moins de 25 ans sont 5 fois plus à risque d'être tuées par leur conjoint que les femmes âgées de plus de 55 ans.

Souvent expliquée sous la forme d'un cycle et d'une escalade, il faut noter que le passage soudain à une violence potentiellement meurtrière peut parfois se faire sans étapes intermédiaires.

Près de **14%** des femmes victimes de violence conjugale, soit **17 000 conjointes**, ont déjà pensé que leur vie était en danger.

Au Canada entre 1974 et 2001, **2 072 femmes** ont été tuées par leur conjoint (mari/ami intime/amant ou ex-) pour une moyenne annuelle de **80 femmes**.

Au Québec, le nombre est de **446 femmes**, c'est donc environ **17 femmes** qui sont tuées chaque année par leur conjoint. Ce chiffre peut être plus que triplé ou quadruplé, selon les années, lorsque l'on parle de tentatives de meurtre.

Facteurs associés à l'homicide conjugal

Type d'union

Il a été démontré que le risque d'homicide est 8 fois plus élevé dans les unions libres que chez les couples mariés. Lorsque l'on regarde les dossiers d'homicides conjugaux, on observe que les hommes qui vivaient en union de fait ou en contexte de fréquentations amoureuses qui ont tué leur conjointe étaient plus jeunes, plus susceptibles d'être sans emploi, d'avoir un casier judiciaire, d'être sans enfant comparativement aux hommes mariés.

Différence d'âge des conjoints

On observe une augmentation du risque lorsque les jeunes femmes sont mariées à des hommes qui sont âgés d'au moins 10 ans de plus qu'elles.

Violence conjugale

Entre 1993 et 2000, on a constaté l'existence d'antécédents de violence conjugale dans 74% des homicides perpétrés par des ex-maris, dans 57% de ceux commis par des conjoints de fait et dans 41% par des conjoints mariés. Toutefois, les risques d'homicide ne sont pas à négliger en l'absence de violence physique.

Possession d'arme

L'accessibilité à une arme à feu augmente considérablement le risque d'homicide dans une relation où il y a de la violence. Si vous êtes préoccupée par la présence d'une arme dans votre domicile ou le domicile de votre ex-conjoint, vous pouvez communiquer avec le Centre des armes à feu : 1-800-731-4000.

Séparation

La période qui précède ou qui suit immédiatement une rupture constitue les moments où les risques d'homicide sont les plus importants. Pour cette raison, votre sécurité doit être mise en priorité durant cette période.

Harcèlement et menaces

La présence de harcèlement de la part du conjoint au moment de la relation de couple ou suite à la rupture est considérée comme un facteur important quant au risque d'agression et au risque d'homicide. 76% des victimes d'homicide conjugal et 85% des victimes de tentatives de meurtre avaient été harcelées au moins une fois par le conjoint durant l'année précédant l'homicide.

Facteurs associés à l'homicide conjugal

Lorsque le harcèlement est soutenu par diverses menaces, une augmentation du risque de passage à l'agression s'en suit.

L'homme menace et/ou tente de se suicider

Le risque d'homicide augmente lorsque l'homme menace et/ou tente de se suicider. En ce sens, si vous constatez un risque de suicide chez un conjoint, il importe d'être vigilant(e) à l'endroit de la conjointe et des enfants de ce dernier. Les situations d'homicide suivies du suicide du conjoint se produisent le plus fréquemment dans les circonstances suivantes : l'agresseur est un homme, l'acte est commis avec une arme à feu et encore plus souvent, le couple est en instance de séparation ou de divorce. Lorsque s'ajoutent à ces faits des problèmes d'ordre professionnel ou une perte d'emploi pour le conjoint, l'homicide-suicide est encore plus probable.

Contrôle et jalousie

Durant la relation, le soupçon d'infidélité peut devenir une raison justifiant l'exercice du contrôle de l'homme sur sa conjointe. Ce seul soupçon amène parfois une jalousie morbide.

De plus, il faut savoir que souvent la violence et les menaces ne cessent pas suite à la rupture du couple. Au contraire, les femmes peuvent être battues, menacées, pourchassées et tuées par leur ex-conjoint. Celui-ci est extrêmement jaloux et désespéré à l'idée de ne pas pouvoir maintenir le contrôle sur sa conjointe. Il ne veut pas qu'elle lui échappe. Lorsque la femme débute une nouvelle relation, la présence d'un nouveau conjoint peut une fois encore engendrer la jalousie de l'homme et augmenter les risques pour la femme.

Les facteurs associés décrits plus haut sont des informations générales retrouvées dans les études faites sur l'homicide conjugal. Ces éléments pourront vous donner une idée du contexte entourant les meurtres conjugaux. Votre situation comporte-t-elle certains de ces éléments?

La section suivante vous permettra d'évaluer de manière plus approfondie les risques entourant votre relation.

Indices d'évaluation du danger

Si votre conjoint...

- ▶ Menace de vous tuer;
- ▶ Vous fait des menaces indirectes (ex: «à la vie à la mort», suggère de lire un article sur un homicide conjugal);
- ▶ Menace de tuer les enfants;
- ▶ Menace de se suicider ou a des idées suicidaires;
- ▶ Vous a déjà blessé gravement lors d'un épisode de violence conjugale;
- ▶ Agit de façon violente envers les enfants;
- ▶ Agit de façon violente envers d'autres individus;
- ▶ Change rapidement d'attitude et de comportements (impulsivité, instabilité);
- ▶ Est jaloux et contrôle vos allées et venues;
- ▶ Vous empêche d'avoir des contacts avec votre entourage;
- ▶ N'accepte pas la séparation ou votre départ;
- ▶ Vous appelle constamment;
- ▶ Tente par tous les moyens de vous retrouver;
- ▶ Peut accéder facilement à une arme ou tout autre objet pouvant servir d'arme;
- ▶ Votre ex-conjoint n'accepte pas la possibilité qu'il y ait quelqu'un d'autre dans votre vie;
- ▶ A un lourd passé criminel et/ou des antécédents judiciaires.

Dans votre relation...

- ▶ Antécédents de violence conjugale;
- ▶ Dégradation accélérée de la relation;
- ▶ Séparations multiples;
- ▶ Réactions du conjoint lors des séparations antérieures;
- ▶ Votre conjoint multiplie sans cesse les promesses de

bonne conduite;

- ▶ Vous avez déménagé plusieurs fois en peu de temps.

Si vous...

- ▶ Avez parfois peur de lui;
- ▶ Pensez qu'il pourrait mettre ses menaces à exécution ou vous demandez jusqu'où pourrait aller sa violence;
- ▶ Craignez pour vos enfants;
- ▶ Vous sentez impuissante face à votre situation;
- ▶ Vivez beaucoup d'angoisse;
- ▶ Quelqu'un de votre entourage a peur pour vous.

Si vous vous reconnaissez dans certains de ces indices, votre situation peut être risquée.

Nous vous suggérons fortement de parler de votre situation avec une intervenante de la maison d'hébergement. Celle-ci pourra éclairer votre réflexion et vous soutenir dans vos actions.

Projet effectué par le Centre de recherche interdisciplinaire sur la violence familiale et la violence faite aux femmes (CRI-VIFF) et la Fédération de ressources d'hébergement pour les femmes violentées ou en difficulté du Québec avec la collaboration du Centre des femmes de Montréal, du Centre des femmes de Laval et du Centre des femmes de Verdun.

Ce projet est financé en partie par la Stratégie nationale pour la prévention du crime du gouvernement du Canada.

Canada

Fédération de ressources d'hébergement
pour femmes violentées
et en difficulté du Québec



cri viff
Centre
de recherche
interdisciplinaire
sur la violence familiale
et la violence faite aux femmes

N'hésitez pas à reproduire ce document.